

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 609  
  
**Rubrik:** Télévision

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TÉLÉVISION

# Les images changent, la pub reste

La valse des dirigeants à la tête des chaînes françaises de télévision nous vaudra, dit-on, un renouvellement des programmes.

En revanche, la publicité accaparante aux meilleurs minutes disponibles demeure. Presque toujours les mêmes produits et les mêmes moyens d'accrochage.

Limite de la rénovation. Idem chez nous. Heureusement que se généralisent les réactions: «Je n'achète pas ce produit que les fabricants se croient autorisés à m'imposer sous emballage débile au meilleur de la soirée.»

La défense du temps libre, c'est cela aussi.

## FRIBOURG

# Par tranches de vingt ans

Les élections cantonales fribourgeoises n'ont lieu que tous les cinq ans. Pour le Grand Conseil, les cercles électoraux ont des dimensions comparables puisque, exception faite de la «petite» Veveyse («Vivisbachbezirk» pour les Alémaniques), les sept autres élisent de dix à vingt-six députés.

Quelques points de repères, pour mieux saisir les enjeux. La proportionnelle a été introduite à Fribourg en 1921 pour les élections au Grand Conseil. En fait, la position dominante des conservateurs s'est largement maintenue pendant vingt ans (trois quarts des sièges) ce qui laissait aux radicaux et aux agrariens le rôle d'une opposition condamnée à la figuration.

La situation s'est considérablement modifiée durant les vingt années qui ont suivi (1941-1961). Tout d'abord les socialistes, exclus du Grand Conseil par l'adoption d'un «quorum» très élevé, ont

fait élire un conseiller national fribourgeois en 1943 pour pénétrer ensuite en force au législatif cantonal en 1946 (10% des sièges).

La même année, sacrilège des sacrilèges, un candidat radical non agréé par les conservateurs, est élu au Conseil d'Etat (au détriment d'un conseiller sortant). Certains observateurs expliquent ce premier ébranlement de la puissance conservatrice par les contacts noués au cours du «service actif» par des Fribourgeois libérés des structures dans lesquelles ils étaient enfermés jusque-là, de même que par l'influence de jeunes capitaines dynamiques (par exemple MM. Torche et Glasson).

Finalement pourtant, le changement s'est surtout manifesté depuis 1961. Et l'année 1966 est une date historique puisqu'elle marque la perte de la majorité absolue des conservateurs au Grand Conseil, l'apparition d'une dissidence chrétienne-sociale et un grand bond en avant des socialistes. Quelques mois auparavant, les minorités radicales et socialistes unies remportaient une élection complémentaire au Conseil d'Etat au détriment des conservateurs.

Les élections plus récentes sont encore dans les mémoires: élection de deux socialistes au Conseil d'Etat en 1971 au détriment des radicaux qui n'avaient pas voulu d'une alliance des minorités et élimination des socialistes au profit des radicaux en 1976 grâce à une alliance objective de la bourgeoisie effrayée par les succès socialistes. Malgré tout, le Parti socialiste devient la deuxième force politique du canton et, considéré maintenant comme un parti authentiquement fribourgeois: on lui ouvre peu à peu l'accès à des organes dont il était exclu jusqu'il y a peu.

Après la stabilité de 1921 à 1941, l'ébranlement de 1941 à 1961, le changement de 1961 à 1981, les vingt années qui nous séparent de l'an 2000 seront-elles marquées sur la scène politique par l'avènement d'un véritable pluralisme progressiste et bénéfique? C'est le chemin sur lequel semble s'engager le canton de Fribourg dégagé de la toute-puissance démocrate-chrétienne. Expérience passionnante pour le reste de la Suisse romande.

PS. Le parti socialiste fribourgeois vient de publier dans la dernière édition de son hebdomadaire «Travail» (adresse utile: c.p. 796, 1701 Fribourg) une documentation fort utile sur les prochaines échéances électorales dans le canton: outre les positions socialistes et la présentation des candidats, des statistiques détaillées sur les élections au Conseil d'Etat (de 1946 à nos jours!) et surtout un petit tableau très révélateur de la force des partis politiques en regard de leur poids dans l'administration et dans la magistrature. Où l'on découvre que les démocrates-chrétiens se taillent «la part du lion» parmi les juges, dans la banque et les régies d'Etat (EEF, entreprises d'électricité):

|                                                   | PDC    | PS     | PRD    | PAI   | PCS |
|---------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------|-----|
| Electeurs 1979 . . . . .                          | 39,9 % | 30,7 % | 22,0 % | 6,4 % | —   |
| Banque de l'Etat:                                 |        |        |        |       |     |
| Commission de banque                              | 3      | 0      | 1      | 0     | 0   |
| Conseil d'administration .                        | 7      | 2      | 4      | 0     | 0   |
| EEF:                                              |        |        |        |       |     |
| Comité de direction .                             | 3      | 1      | 1      | 0     | 0   |
| Conseil d'administration                          | 10     | 2      | 3      | 0     | 1   |
| Commission administrative Hôpital cantonal .      | 4      | 2      | 3      | 1     | 1   |
| Commission administrative de Marsens . . .        | 3      | 1      | 3      | 0     | 1   |
| Etablissement cantonal d'assur. des bâtiments .   | 2      | 1      | 2      | 3     | 1   |
| Etabliss. de Bellechasse .                        | 5      | 1      | 2      | 1     | 0   |
| Caisse cantonale de compensation . . . . .        | 2      | 1      | 3      | 2     | 1   |
| Caisse d'amortissement du crédit agricole . . . . | 10     | 0      | 3      | 2     | 0   |
| Caisse cantonale du crédit agricole . . . . .     | 4      | 0      | 2      | 1     | 0   |

## INTERNATIONALE DES CAPITAUX

# Pas de montre à crédit

Les dirigeants de l'industrie horlogère exposent les difficultés conjoncturelles de la branche: le crédit cher aux Etats-Unis freine la consommation; d'autre part le vendeur renonce à stocker vu le coût, même pour deux mois, du financement. L'argent cher profite donc aux détenteurs de fortune et aux banques qui prélèvent des commissions pour leurs services d'intermédiaires. Il pénalise doublement l'ouvrier horloger.